

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025 - 44

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Pouvoirs : 2

Pour : 12 / Contre :0 / Abstention :0 / Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET : CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR UN PANNEAU D'INFORMATION ET UNE BORNE TACTILE POUR AFFICHAGE LEGAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMANET Pascal, Maire.

Date de convocation : 3 décembre 2025

PRESENTS : ARMANET Pascal, BALAN Jean-Baptiste, BRISON Sophie, CICERON Céline, COCHARD Virginie, DURANTON Isabelle, GINON-REY Mathieu, GONNET Martial, PERRIN Alain, THEVENON Jean-Marie.

**EXCUSÉS** :

ABSENT : CHAPELIER Gilles, DI PONIO Caroline, PENET Eliane.

POUVOIRS : BAGUET GALLON Yoan donne pouvoir à THEVENON Jean-Marie  
VACHER Roselyne donne pouvoir à PERRIN Alain

Secrétaire de séance : DURANTON Isabelle

Dans le cadre de la communication aux administrés et afin de diffuser plus largement les informations municipales, associatives et administratives, Monsieur le Maire rappelle que l'acquisition d'un panneau d'information lumineux et d'une borne tactile.

Il explique que dans le cadre de la mutualisation des moyens d'informations avec Bièvre Isère Communauté, la commune bénéficie depuis début octobre de l'abonnement à la solution Panneau Pocket pour une diffusion large des informations de la commune ou des événements à venir. La majorité des communes voisines disposent de cet outil et cela permet aux administrés de visualiser les manifestations sur l'ensemble des communes avec un seul outil.

Deux devis de fournisseurs différents sont parvenus à la mairie :

- La société Charvet Digitalmedia :
  - Acquisition d'une solution outdoor tactile scellée au sol : Gamme LCD proposée un totem scellé au sol 55"

- Acquisition d'un panneau lumineux double face : Gamme STYLE proposée en format portrait, version double face orientable et décliné en pitch de 4 mm
- Solution compatible avec Panneau Pocket

- La société Lumiplan :

- Acquisition d'une borne tactile au sol
- Acquisition d'un panneau lumineux double face : proposée en format portrait, version double face orientable et décliné en pitch de 3.9 mm
- Lien direct avec Panneau Pocket impossible

Les deux propositions techniques sont similaires, les propositions chiffrées sont présentées en formule location 7 ans ou en formule achat.

Il est précisé que les sociétés assurent la maintenance en cas de panne/dégradation normale. Pour des actes de vandalisme, ce sont les assurances des communes qui prennent le relais dans la partie « mobilier urbain ».

A la fin de la location, le matériel est renouvelé avec une gamme équivalente, ou racheté à la valeur résiduelle ou déposé.

A solution équivalente techniquement et financièrement, avec pour seule différence la compatibilité avec l'outil Panneau Pocket, il est proposé au conseil municipal,

- **DE VALIDER** l'acquisition d'un panneau d'information lumineux et la borne tactile d'affichage légale,
- **DE RETENIR** l'offre de la société CHARVET DIGITAL pour un montant HT de 27468.00€ soit pour un montant TTC de 32961.60€,
- **DE CONTRACTER** les abonnements nécessaires au fonctionnement de l'outil.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** l'acquisition d'un panneau d'information lumineux et d'une borne tactile,
- **DÉCIDE** de retenir l'offre de la société CHARVET DIGITAL pour un montant HT de 27468.00€ soit pour un montant TTC de 32961.60€,
- **DECIDE** de contracter les abonnements nécessaires au fonctionnement de l'outil.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme.

Fait à Saint-Agnin Sur Bion,  
Le 12 décembre 2025

La secrétaire de séance,  
**DURANTON Isabelle**



Le Maire,  
**ARMANET Pascal**

